

BUDGET PRIMITIF 2018

SOLIDARITE MIGRANTS

Rapport n°1032

Exposé des motifs

Au-delà de la quête du triple A, cet amendement nous permettra d'augmenter notre indice de développement humain.

Le respect des droits de l'Homme, notre obligation éthique et légale d'assistance à personnes en danger, imposent à notre collectivité de prendre part à l'accompagnement des organismes (communes, intercommunalités, ONG, associations, et autre structures) dans leur travail d'accueil, d'accompagnement et de sauvetage d'urgence des personnes migrantes sur notre territoire et dans les régions limitrophes. Il est proposé de mettre en place un fonds régional spécifique pour cet accompagnement.

Dispositif :

- **Ajouter 5 Millions d'euros en Autorisation de Programme au chapitre 904 « Santé, Action Sociale », Sous fonction 0 « Services Communs » ;**
- **Ajouter 200 000€ en Crédits de Paiement au chapitre 904 « Santé, Action Sociale », Sous fonction 0 « Services Communs » ;**
- **Gager cette dépense sur une baisse de 200 000€ en Crédits de Paiement au chapitre 909 « Action économique », sous fonction 2 « Recherche et innovation »**
- **Ajouter 100 000 € en Crédits de Fonctionnement au chapitre 934 « Santé, Action Sociale », Sous fonction 0 « Services Communs » ;**
- **Gager cette dépense sur une baisse de 100 000€ en Crédits de Fonctionnement au chapitre 930 « Services Généraux », Sous fonction 2 « Administration générale », Rubrique 20 « Administration générale collectivité », Sous rubrique 202 « Autres moyens généraux » ;**